

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-  
04/1/22  
DOSSIER N°6279**

**MISE A DISPOSITION DES BIENS DU LABORATOIRE  
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES AU GIP TERANA**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des  
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MISE A DISPOSITION DES BIENS DU LABORATOIRE  
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES AU GIP TERANA**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU la délibération n°CD2022-11/4/2 du 18 novembre 2022 autorisant l'adhésion du GIP TERANA pour la gestion du "Laboratoire Départemental d'Analyses ;  
VU la délibération N°CD2024-02/1/2 du 16 février 2024 adoptant la nomenclature M57 du Budget Annexe du "Laboratoire Départemental d'Analyses"  
VU le rapport CD2024-04/1/22 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

### DÉCIDE,

D'approuver le principe de la mise à disposition des biens du budget annexe "Laboratoire d'analyses" du Conseil départemental de la Creuse auprès du GIP TERANA (le montant de la valeur nette comptable des biens s'élevant à **641 439,98 €** au moment de la mise à disposition) ;

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition de ces biens à intervenir entre les deux entités.

La liste des Biens est jointe à la présente délibération.

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Elue Membre GIP TERANA

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**